

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze du mois de février à dix-neuf heures , le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du huit courant s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André CAPMARTY. Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs André CAPMARTY, Patrick GAGEAT, Roger PERNET, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Renée SCIBRAVY, Fabien SCHMITT, Dominique TALBOURDET,

ABSENT excusé : M Pierre Yves de BECO

POUVOIRS : De M Éric COULON à M André CAPMARTY,

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabien SCHMITT

Monsieur le Maire remercie les participants et constate que le quorum est atteint.  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

**ATTRIBUTION MARCHE TRAVAUX D'AMENAGEMENT LOCAL 4 BIS RUE GRANDE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal en local infirmier, sis 4 Bis Rue Grande a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée ;

Cette consultation a été lancée le 20 Décembre 2018 pour une remise des offres fixée au 22 Janvier 2019 à 12 Heures.

Les marchés sont conclus pour une durée allant jusqu'au 30 Juin 2019

La consultation comprenant 7 lots :

- LOT 1 : Démolition – gros œuvre
- LOT 2 : Plâtrerie -Faux plafonds
- LOT 3 : Menuiseries intérieures bois
- LOT 4 : Carrelage Faïence
- LOT 5 : Peinture – revêtement muraux
- LOT 6 : Electricité
- LOT 7 : Plomberie

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis les 24 Janvier et 7 Février 2019.  
Une négociation a été lancée avec remise d'offres le 12 Février 2019 à 17 Heures au plus tard

Après présentation du rapport d'analyses des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants

Lots n°	Désignation des lots	Estimations HT	Entreprise mieux disante	Offre base HT	Variante(s) ou PSE HT		Total retenu HT
Lot 1	DEMOLITION – GROS OEUVRE	56 600.00	DOUCET	45 584.90	2 887.00	DEP et gouttières façade Nord	48 471.90
Lot 2	PLATRERIE – FAUX PLAFONDS	8 350.00	AMANCIO	9 600.00			9 600.00
Lot 3	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	6 350.00	BEAU MASSON	4 367.95	1 682.93	Paillasse humide	6 050.88
Lot 4	CARRELAGE – FAIENCE	5 180.00	FARIA ET FILS	5 057.15			5 057.15
Lot 5	PEINTURE – REVETEMENT MURAUX	5 800.00	EGPR	5 996.45	3 978.00	Peinture façade	9 974.45
Lot 6	ELECTRICITE	14 500.00	KENNER	12 359.76	1 520.00	Alarme intrusion	13 879.76
Lot 7	PLOMBERIE	6 500.00	MORLET	4 990.00	- 135.00	MV Meubles évier	4 855.00
<b>TOTAL HT</b>		<b>103 280.00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>87 956.21</b>	<b>9 932.93</b>		<b>97 889.14</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres
- Approuve les clauses des marchés définis ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en oeuvre de ces prestations
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget

#### **ATTRIBUTION MARCHE MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION ANCIEN PRESBYTERE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère en 2 logements. Qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 30 Octobre 2018 sous la forme d'une procédure adaptée, pour une remise des offres fixée au 23 Novembre 2018 à 17 H 00.

Deux offres ont été reçues dans les délais impartis

Candidats	Mission de base ht	Option mission OPC ht	Total ht	
MARIN KOYANDI 19 Rue Paul DUBOIS 10000 Troyes	27 710.00	5 542.00	33 252.00	39 902.40
ADS ARCHITECTURE 16 Bis Route de Paris 10100 ST Hilaire Sous Romilly	25 216.00	4 160.00	29 376.00	35 251.20

Après présentation des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant pour la mission de base et la mission OPC

candidat	Mission base ht	Option OPC ht	Total ht	Total ttc
ADS ARCHITECTURE 16 Bis Route de Pa- ris 10100 ST Hilaire Sous Romilly	25 216.00	4 160.00	29 376.00	35 251.20

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de retenir la proposition du Maire
- Approuve les clauses des marchés définis ci-dessus, à passer avec le prestataire cité ci-dessus
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvres de ces prestations
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que pour des raisons d'agenda, la société fournissant le feu d'artifice, ne pourra assurer la prestation du tir le 13 ou 14 Juillet. Propose de retenir une autre date au choix : 20 Juillet ou 15 Août et invite le conseil municipal à se prononcer. La date du 15 Août est retenue à la majorité.

NOYEN SUR SEINE le 21 Février 2019

Le Maire

André CAPMARTY

